





AVIS AUX FAMILLES

Promotion de la Santé en Faveur des Elèves
31, rue de l'université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Affaire suivie par :
Isabelle HADJI, Médecin Conseiller technique
Laurence LUCEREAU, Infirmière Conseiller technique

-  Un cas d'OREILLONS a été signalé dans l'établissement.

-  Cette maladie est contagieuse et se transmet essentiellement de personne à personne par contact direct (toux, éternuement, salive).

-  Les mesures nécessaires ont été prises concernant ce cas (éviction scolaire et traitement)

-  Veuillez vérifier si la vaccination de votre enfant est complète (1^{ère} injection à 12 mois, 2^{ème} injection entre 13 et 24 mois) ou si un rattrapage a été fait entre 11 et 13 ans.
Si la vaccination est incomplète, consultez votre médecin traitant sans délai (en l'informant qu'il y a eu un cas d'oreillons au lycée) et prévenez le lycée en cas de diagnostic confirmé.

**SERVICE DE SANTE SCOLAIRE
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'HERAULT**